

Langues officielles.

Dans son témoignage au comité permanent des prévisions budgétaires en général, le Commissaire aux langues officielles a déposé des renseignements sur les exigences linguistiques quant aux nominations de la Fonction publique au cours de l'année 1972-1973. Ces statistiques indiquent que 7.6 p. 100 des nominations exigeaient le bilinguisme, 11 p. 100, uniquement le français, et 75.5 p. 100, uniquement l'anglais.

En outre, on sait très bien que le nombre insuffisant de Canadiens d'expression française à la Fonction publique est beaucoup plus frappant dans le cas des postes importants que dans celui des postes de niveau inférieur, et que la possibilité de travailler en français diminue à mesure que l'on gravit les échelons dans la hiérarchie administrative. Évidemment, la résolution à l'étude n'est pas la panacée à tous les problèmes du bilinguisme institutionnel. Il n'en existe tout simplement pas pour résoudre les problèmes complexes de cette nature.

C'est d'ailleurs pourquoi il s'agit d'une résolution et non pas d'une loi. On expose en termes précis les directives utilisées dans l'application du bilinguisme dans la Fonction publique et l'identification des postes bilingues. N'oublions pas que tous les postes ne sont pas appelés à devenir bilingues; seulement environ le dixième, soit 25,000, le deviendront.

Après avoir étudié attentivement la teneur de la résolution, j'estime que personne ne peut dire sincèrement qu'elle donne lieu à des injustices. L'engagement qu'a pris officiellement le gouvernement fédéral d'instituer le bilinguisme dans la Fonction publique est relativement récent; il remonte au 6 avril 1966, alors que la déclaration de principes du très honorable M. Pearson a été présentée à la Chambre des communes.

Un des principes énoncés dans cette déclaration historique stipulait, et je cite:

... la Fonction publique doit refléter, dans le recrutement et la formation de ses membres, les valeurs culturelles et linguistiques des Canadiens aussi bien de langue française que de langue anglaise.

Cette représentation nationale, équilibrée et satisfaisante, devra comprendre, au sein de la Fonction publique, non seulement 10 p. 100 de fonctionnaires bilingues, mais elle devra aussi assurer à tous les Canadiens unilingues le droit de travailler au sein de cette Fonction publique dans la langue de leur choix.

On accomplit rarement sans friction des changements majeurs au sein d'un organisme aussi complexe que la Fonction publique fédérale. Pour établir réellement le bilinguisme, il faudra peut-être effectuer des changements sur le plan de l'organisation et certaines modifications des valeurs dans certains secteurs de la société canadienne. En qualité d'hommes politiques, de députés élus, nous pouvons réduire les conflits en cause en étudiant objectivement la teneur réelle de la politique gouvernementale en matière de bilinguisme dans la Fonction publique. Je pense qu'il est temps d'investir dans la «bilinguisation» des unilingues, et qu'il est aussi important d'investir dans le perfectionnement des bilingues. Si nous utilisons à cet effet tous les actifs que nous avons à notre disposition, nous réussirons à atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés, soit le respect et le développement de nos deux grandes langues et cultures, et des citoyens qui les cultivent.

● (1600)

[Traduction]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur l'Orateur, pendant une décennie, les gouvernements canadiens qui se

[M. Gauthier (Ottawa-Est).]

sont succédé ont durement œuvré pour démontrer que l'administration fédérale est l'image de la participation égale des groupes anglais et français. La constitution reconnaissait formellement, en 1867, le français et l'anglais, dans le secteur fédéral et dans la province du Québec. Cependant, il nous a été démontré que cette reconnaissance était, sous bien des aspects, incomplète et souvent contestée en ce qui concerne la langue française. Le statut d'égalité des deux langues doit être établi sans l'ombre d'un doute. Je vais maintenant continuer dans ma langue maternelle.

[Français]

Monsieur le président, le premier ministre (M. Trudeau) a attendu longtemps avant de présenter à la Chambre sa résolution sur le bilinguisme. Lorsqu'il s'est enfin décidé, le 13 avril dernier, les Canadiens s'attendaient à une proposition concrète, susceptible d'arracher la politique gouvernementale sur le bilinguisme à l'immobilisme qui la caractérise depuis l'adoption de la loi sur les langues officielles. Le 13 avril dernier, les Canadiens ont été déçus! Évidemment, ce n'était pas la première fois que l'administration actuelle décevait, loin de là.

Mais après la publication du rapport Spicer, qui soulignait les nombreuses insuffisances du programme de bilinguisme appliqué par le gouvernement, on s'attendait au moins que le gouvernement aille dans la direction indiquée par le Commissaire aux langues officielles et prenne des mesures pour relancer les programmes agonisants de bilinguisme au sein de la Fonction publique.

Les propositions du 13 avril non seulement n'annoncent pas une relance des programmes défailants de bilinguisme, mais expriment clairement l'intention du gouvernement de se cantonner dans les belles déclarations et les bonnes intentions.

Il s'est produit beaucoup d'améliorations depuis 1962 dans la Fonction publique fédérale, dans les institutions fédérales, en ce qui a trait au bilinguisme, et les luttes que les députés créditistes ont menées à la Chambre pour la reconnaissance du fait français sont historiques.

C'est vrai! Il y a eu beaucoup de progrès et beaucoup d'améliorations dans le but de permettre à un député ou à un Canadien francophone de se sentir chez lui partout au Canada.

Mais depuis 1969, non seulement la situation ne s'est pas améliorée, mais elle s'est détériorée sans cesse. Le gouvernement libéral a adopté la loi sur les langues officielles et, après, il s'est imaginé que le problème du bilinguisme venait de se résoudre. Comme si les déclarations de bonne volonté suffisaient à rendre le français présent dans l'administration fédérale!

Certains ont dit que le gouvernement essayait de ménager la chèvre et le chou en adoptant une loi sur le bilinguisme sans poser d'actes concrets. Au fait, ce que le gouvernement fait est bien pire que cela: il essaie de traire la chèvre et de manger le chou! Il abuse de la bonne foi et de la confiance des Canadiens de langue anglaise et de langue française.

Les créditistes ont l'intention de présenter un amendement qui vise à donner une portée concrète à la proposition insignifiante faite par le gouvernement le 13 avril dernier. Les créditistes proposent des mesures précises qui, si elles sont appliquées, vont mettre un point final à l'éternel débat sur la question linguistique et permettre enfin à la Chambre de s'attaquer aux problèmes économiques du pays.